



## Communiqué de presse

Mardi 18 septembre 2012

### Evolution des Commissions Médicales d'Établissements (CME) privées

## La Conférence Nationale des Présidents de CME de l'Hospitalisation Privée reçue par Marisol Touraine

La CNPCMEHP a rappelé lors de cet entretien organisé à la demande de la ministre des affaires sociales et de la santé et en présence de Christophe Lannelongue, conseiller à l'organisation des soins, **les points essentiels** pour lesquels il est urgent d'aboutir, notamment **la prise en compte de la valorisation des missions de coordinations dévolues aux CME en matière de gestion des risques et de sécurité des patients.**

Dans le contexte actuel d'évolution du système de rémunérations des médecins, « le temps passé par les médecins libéraux à s'acquitter de ces missions ne peut plus être réalisé sur le seul bénévolat », ont expliqué les représentants de la CNP CME HP à la ministre. Il est d'ailleurs regrettable de ne pas avoir inclus d'indicateurs de « temps médical passé » dans l'expérimentation de financement à la performance des établissements.

« **Nous avons eu la promesse de l'ouverture de travaux sur ce sujet. Nous sommes prêts à apporter toute notre contribution à ce dossier** », assure le **Dr Baron, président de la CNP CME HP.**

**Concernant la permanence des soins** en établissement de santé (PDS ES), après avoir rappelé le rôle des libéraux exerçant en établissement dans la prise en charge des urgences, la CNP CME HP a insisté **sur la ligne de partage entre permanence et continuité des soins**, en particulier pour la prise en charge en maternité où le devis réglementaire descriptif des honoraires relatifs à l'accouchement signé par la patiente devient caduque aux heures définies pour la PDS ES. « Nous avons eu la confirmation que ce problème serait étudié dans les plus brefs délais », précise le Dr Baron.

Au cours de cet entretien, les représentants de la CNP CME HP ont remis à Mme la ministre un rapport en 7 points (*en pièce jointe*) présentant de façon synthétique les demandes d'évolution des CME en établissements privés.

La CNP CME HP souhaite que cette première rencontre soit le début d'échanges réguliers avec le ministère. « Nous veillerons à ce que ces avancées dans les échanges soient suivies d'une réalité sur le terrain », conclut le Dr Jean-Luc Baron.

**Dr Jean Luc BARON.**  
**Président de la CNPCMEHP**  
**Port : 06 80 57 84 66**